DÉPARTEMENT
du LOIRET

M A I R I E
D'
A U X Y
4 5 3 4 0

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99
mairieauxy@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

COMMUNE D'AUXY

ANNÉE 2010

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE : 3

PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
MODE DE GESTION DU SERVICE 3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (INDICATEUR D101.0) 3
NATURE DES RESSOURCES EN EAU 3
NOMBRE D'ABONNEMENTS 3
VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE 3
LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) 3

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE : 4

MODALITES DE TARIFICATION ..... 4 - 5 - 6
FACTURE D'EAU TYPE ..... 7 - 8
RECETTES 9

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : 10

BRANCHEMENTS EN PLOMB 10
MONTANTS FINANCIERS 10
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE 10
AMORTISSEMENTS 10
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX 10
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE 10

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE : 11

QUALITE DE L'EAU* 11
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2) 11
RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3) 11
INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3) 12
INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3) 12
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2) 12
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3) 12

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU : 12

ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.3) 12
OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) 12

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

➔ Compétences liée au service :

☒ Production
☒ Protection du point de prélèvement
☒ Traitement
☒ Transport
☒ Stockage
☒ Distribution

➔ Descriptif du territoire desservi :

La totalité de la commune d'Auxy et quelques habitations de la Commune de Juranville sur le hameau de la Gare d'Auxy.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie communale.

Estimation de la population desservie (indicateur D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 1 038 habitants avec les résidents de Juranville (Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée).

Nature des ressources en eau

Les ressources de la commune sont les suivantes :

	Débit nominal (m³/h)	Prélèvement autorisé (m³/j)	Volume prélevé (m³/an)
Forage n°1 – Le Bourg			49 214 m³
Forage n°2 – Gondreville			61 681 m³

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques	449
Abonnés non domestiques	79

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m³/an)
Aux abonnés domestiques	51 321 m³
Aux abonnés non domestiques	10 488 m³

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'eau potable est de 20,31 kilomètres.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Délibération pour la facturation 2010

DEPARTEMENT
du LOIRET
MAIRIE
D'
A U X Y
45340

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99
mairieauxy@wanadoo.f

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SOUS-PREFECTURE
23 SEP. 2009
PITHIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 04 septembre 2009

L'an deux mil neuf et le **quatre septembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilbert PRENTOUT, Maire.**

Date de convocation :
28 aout 2009

Présents: tous les membres à l'exception de **Mademoiselle Valérie BAUDEAU ayant donné procuration à Madame Mireille BAUDEAU et Messieurs Georges AUVRAY et Richard VALLA, excusés.**

Date d'affichage :
28 aout 2009

Monsieur Alain GOUILLOU est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

***OBJET* : Révision des tarifs du m3 d'eau et d'assainissement.**

Le Conseil Municipal décide à compter du 1er octobre 2009 d'appliquer les tarifs suivants (factures de l'année 2010)

EAU :
Le m³ 0,85 € + 0.10 € = 0.95 €/m3

ASSAINISSEMENT :
Le m³ 0,97 € + 0.40 € = 1.37 €/m3

Les autres tarifs Eau, Assainissement et Eau Pluviale, restent quant à eux inchangés.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Gilbert PRENTOUT

MAIRIE D'AUXY
45340 - LOIRET

Délibération pour la facturation 2010

DÉPARTEMENT
du LOIRET

MAIRIE
D'
AUXY
45340

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PRÉFECTURE
PITHIVIERS
05 JUIL. 2007

Séance du 21 juin 2007

L'an deux mil sept et le **vingt et un juin** à vint heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Etienne REBOUL, Maire.**

Date de convocation :
15 juin 2007

Date d'affichage :
15 juin 2007

Présents: tous les membres à l'exception de **Madame Annie SAUNIER et Messieurs Jean-Yves HERLEDAN et Rémy GABEL, excusés.**

Madame Annie SAUNIER a donné pouvoir à Monsieur Gérard CHAGOT

Monsieur Pierre GOUILLOU est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

OBJET : ***Tarifs de l'eau et de l'assainissement***

Le Conseil Municipal décide à compter du 1er juillet 2007 d'appliquer les tarifs suivants (factures de juillet 2008) :

EAU :

Le m³	0,80 €
Charges fixes	7,62 €
Ouverture et fermeture de prise	7,62 €
Droit de branchement et ouverture d'une prise fermée depuis plus d'un an	100,00 €

ASSAINISSEMENT :

Le m³	0,72 €
Charges fixes	61,00 €
Taxe de raccordement Constructions existantes	381,00 €
Taxe de raccordement Constructions neuves	1 140,00 €

EAU PLUVIALE :

Branchement drainage agricole	100,00 €
Branchement d'une habitation	305,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Etienne REBOUL

Délibération pour la facturation 2011

DEPARTEMENT
du LOIRET

MAIRIE
D'
A U X Y
45340

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99
mairieauxy@wanadoo.fr

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
07 DEC. 2010
PITHIVIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2010

L'an deux mil dix et le **vingt quatre juin** à vint heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Franck MOREAU, Premier Adjoint au Maire.**

Date de convocation :
17 juin 2010

Présents : tous les membres à l'exception de tous les membres à l'exception de Madame Mireille BAUDEAU et Messieurs Gilbert PRENTOUT, Richard VALLA, Patrick AUVRAY et Michel MEEUWENS, **Excusés,** ayant donné leur procuration à : Mr PRENTOUT à Mr MOREAU et Mr MEEUWENS à Mr JANVRE.

Date d'affichage :
17 juin 2010

Monsieur Arnaud DELECOURT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

OBJET : ***Tarifs de l'eau et de l'assainissement***

Le Conseil Municipal décide à compter du 1er octobre 2010 d'appliquer les tarifs suivants (factures 2011) :

EAU :

Le m³	0,95 €
Charges fixes	10,00 €
Ouverture et fermeture de prise	10,00 €
Droit de branchement et ouverture d'une prise fermée depuis plus d'un an	100,00 €
Location des nouveaux compteurs Ø 15	30,00 €
Location des nouveaux compteurs Ø ≥30	60,00 €

ASSAINISSEMENT :

Le m³	2,07 €
Charges fixes	90,00 €
Taxe de raccordement Constructions existantes	381,00 €
Taxe de raccordement Constructions neuves	1 140,00 €

EAU PLUVIALE :

Branchement drainage agricole	100,00 €
Branchement d'une habitation	305,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gilbert PRENTOUT,

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

Facture type pour 2010 :

DEPARTEMENT
du LOIRET
MAIRIE
D'
A U X Y
45340

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99
mairieauxy@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

FACTURE TYPE eau

Mr et Mme
45 340 AUXY

Auxy, le

Période de consommation du 01octobre 2009 au 30 septembre 2010

Période d'abonnement du 01octobre 2009 au 30 septembre 2010

Compteur	Date	Type	Ancien	Nouvel	Conso	Régul	Déduct	Total
		Réelle			120			120
							Consommation totale en m³	120

RUBRIQUES	Nb m³	PU	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
EAU			**161,71**			**161,71**
Charges fixes eau	1	7,6200	7,62			7,62
Consommation eau	120	0,9500	114,00			114,00
Redevance de pollution domestique	120	0,33408	40,09			40,09
Net à payer			**161,71**			**161,71**

A l'ordre du Trésor Public
23 rue du 28 Novembre 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

MODALITES DE REGLEMENTS
- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon à découper à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre «correspondance» les références portées sur le talon à découper.

A RECEPTION DE FACTURE

COMMUNE D'AUXY
Période de consommation du 01octobre 2009 au 30 septembre 2010
Période d'abonnement du 01octobre 2009 au 30 septembre 2010

Fact type
Abonné :
Payeur :

NET A PAYER
161,71 €

Facture type pour 2011 :

DEPARTEMENT
du LOIRET
MAIRIE
D'
A U X Y
45340

Téléphone 02 38 96 70 89
Télécopie 02 38 96 41 99
mairieauxy@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

FACTURE TYPE eau

Mr et Mme
45 340 AUXY

Auxy, le

Période de consommation du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011

Période d'abonnement du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011

Compteur	Date	Type	Ancien	Nouvel	Conso	Régul	Déduct	Total
		Réelle			120			120
							Consommation totale en m³	120

RUBRIQUES	Nb m³	PU	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
EAU			**165,76**			**165,76**
Charges fixes eau	1	10,0000	10,00			10,00
Consommation eau	120	0,9500	114,00			114,00
Redevance de pollution domestique	120	0,34800	41,76			41,76
Net à payer			**165,76**			**165,76**

A l'ordre du Trésor Public
23 rue du 28 Novembre 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

MODALITES DE REGLEMENTS
- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon à découper à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre «correspondance» les références portées sur le talon à découper.

A RECEPTION DE FACTURE

COMMUNE D'AUXY
Période de consommation du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011
Période d'abonnement du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011

Fact type
Abonné :
Payeur :

NET A PAYER
165,76 €

Le coût du service se décompose en une part proportionnelle et une part non proportionnelle (part fixe, encore appelée abonnement). Le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m³, pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50 % de la population totale, 30 % pour les autres collectivités, et ce pour tout tarif en vigueur depuis le 1er janvier 2010.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent, il faut présenter les éléments explicatifs :

Elément ayant évolué	Raison de l'évolution
Charge fixe	Amélioration de la desserte Hameau du Vau Amélioration du pompage de Gondreville Changement des compteurs défectueux

Recettes

	Année 2010
Ventes d'eau	58 674.15 €
Autres prestations auprès des abonnés	152.40 €
Subventions	Néant

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Branchements	
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	10
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport	inconnu
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année par rapport au nombre total de branchements en plomb	/
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, par rapport au nombre total de branchements en plomb	/

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	28 215,07 € HT
Montants des subventions	Néant
Montants des contributions du budget général	Néant

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	17 451,03 €
Montant remboursé durant l'exercice	2 493,02 €
❖ Dont en capital	1 705,48€
❖ Dont en intérêts	787,54 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité à réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Amortissement des immobilisations	17749,90 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

/

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

/

4. Indicateur de performance

*Qualité de l'eau **

Analyses	Nombre de prélèvements** réalisés	Nombre de prélèvements** non conformes
Microbiologie	15	0
Paramètres physico-chimiques	15	0

* Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, et dans le cadre du contrôle sanitaire.
** Les prélèvements pris en compte sont ceux qui sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art. R. 1321 et suivants) ; Les prélèvements réalisés par l'opérateur dans le cadre de son autocontrôle ou pour le pilotage de ses installations ne sont pas pris en compte.

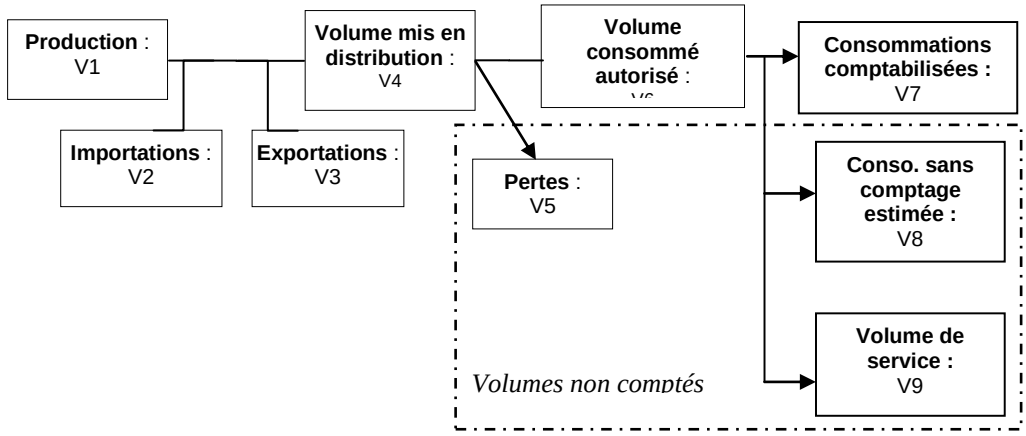
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 10 %.

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Volume produit (V1) = (V4)	110 895 m³
Volume mis en distribution (V6)	61 880 m³
Pertes (V5)	49 015 m³

Le rendement du réseau de distribution est de 55,80 %.
Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : **Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)**
Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m^3/an).



Volume produit (V1) : *Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution*
Volume importé (V2) : *Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*
Volume exporté (V3) : *Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*
Volume mis en distribution (V4) : *Se calcule de la façon suivante :* ***V1+V2-V3***
Pertes (V5) : *Se calcule en faisant* ***V6-V4***
Volume consommé autorisé (V6) : *C'est le volume qui est effectivement extrait d'un point d'eau par un utilisateur*
Volume comptabilisé (V7) : *Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés**
Volume consommateurs sans comptage (V8) : *Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume* ***estimé.***
Volume de service du réseau (V9) : *Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges,…). Ce volume est un volume* ***estimé****.*

** Pour le relevé des compteurs abonnés, déterminer une date moyenne de relevé et faire une correction pro rata temporis pour ramener la consommation à une période de 12 mois*

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,6 m^3/km/jour.
Il se calcule de la façon suivante : **Ilvc = (V4-V7)/(365*Linéaire de réseau de desserte)**

On remplacera bien sûr 365 par 366 pour les années bissextiles.

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 6,6 m³/km/jour.
Il se calcule de la façon suivante : **Ilp = (V4)/(365*Linéaire de réseau de desserte)**

On remplacera bien sûr 365 par 366 pour les années bissextiles.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de __ %.
Avec L_n le linéaire de réseau **remplacé** l'année n, il se calcule de la façon suivante pour l'année n :
$Tr = ((L_n+L_{n-1}+L_{n-2}+L_{n-3}+L_{n-4})/5)/$(Linéaire de réseau de desserte)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 60 %.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.3)

Le service a reçu 4 demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice et 332,38 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)